

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 10 mai 1982 portant création du D.U CANCEROLOGIE CLINIQUE, modifié par les arrêtés du 06 mai 1985, du 16 juin 2003, 26 avril 2004, du 02 juillet 2012,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2017-2018, un jury d'examen pour le D.U CANCEROLOGIE CLINIQUE.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur SPANO Jean-Philippe (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

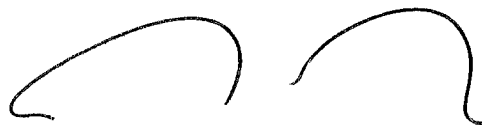
Professeur	MAINGON Philippe (PU-PH)
Docteur	CONFORTI Rosa (PH)
Docteur	WASSERMAN Johanna (PH-C)
Docteur	LASSOUED Donia (PH)
Docteur	GOBERT Aurélien (CCA)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 1^{ER} juin 2018

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU